

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, dûment convoqué le six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, le dix-sept mars deux mille vingt-trois, salle de la Ferme, à vingt heures, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et à l'appel des présents :

Présents : M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Akli MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – Mme Catherine MONIÉ – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – M. Amar MELLOULI – Mme Véronique MALLET-GODIN – M. Marouane KADI – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY.

Absents excusés et représentés : Mme Mireille COTTET (pouvoir à M. Boumedine BEMMOUSSAT) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Hafsa AL SID CHEIKH (pouvoir à Mme Francette DAVISON) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY).

Excusés non représentés : M. Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES – Mme Assia BELKACEM.

Absent(e)s : Mme Diane OZIEL-LEFEVRE.

Secrétaire de séance : M. Sabri MEKRI

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Quorum
33	25	17

Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

M. ÖZTORUN : Nous allons traiter le rapport d'orientations budgétaires, mais nous allons aussi avoir un vote pour élire une nouvelle adjointe au Maire et surtout aussi informer le public et le Conseil Municipal des différentes décisions que j'ai prises en termes de délégations que j'accorderai dorénavant à plusieurs élus. On appelle ça « remaniement » quand il s'agit du Gouvernement, j'imagine qu'on peut utiliser le même terme au Conseil Municipal.

Nous avons besoin d'élire le secrétaire de séance. Je propose par ordre alphabétique, c'est Monsieur Sabri MEKRI qui est proposé comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL nomme à l'unanimité Monsieur Sabri MEKRI comme secrétaire de cette séance.

M. ÖZTORUN : Je sais que nous avons beaucoup d'amis, notamment le « Collectif de la défense des retraites », qui veut prendre la parole.

Dans ce but, la séance est suspendue. J'invite le représentant du Collectif de défense des retraites à me rejoindre ici, s'il vous plaît, pour qu'on puisse lui donner la parole.

(suspension de séance à 20 heures 08)

(reprise de la séance à 20 heures 14)

M. ÖZTORUN : Si tout le monde est d'accord, je propose qu'on reprenne notre séance du Conseil Municipal. Merci encore aux membres du Collectif qui se sont présentés.

Ordre du jour du Conseil Municipal

A – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

B – Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Institutions

1. Élection d'une nouvelle adjointe au maire – **Rapporteur Monsieur le Maire**

Finances

2. Débat d'orientations budgétaires 2023 – **Rapporteur : Madame Virginie DOUET**

Vœux

3. Vœu pour la retraite de la loi sur les retraites – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 8 mars 2023

M. ÖZTORUN : Nous n'avons pas beaucoup de points, mais beaucoup de temps de discussion à avoir. Là, en l'occurrence, nous avons l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars dernier.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques par rapport au Conseil Municipal du 8 mars ? Je n'en vois pas. Ça tombe bien, c'était un moment symbolique et historique pour notre Ville.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Adopté, je vous remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

M. ÖZTORUN : Ensuite, les décisions prises par le maire entre deux conseils municipaux.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2023 AU 8 MARS 2023**

La présente liste détaille au Conseil Municipal toutes les décisions prises par délégation par M. le Maire pour la période du 1^{er} mars 2023 au 8 mars 2023.

En vertu de la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal 24 janvier 2021 modifié, accordant pour la durée du mandat, délégation de compétences au Maire pour les objets énoncés à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises par délégation, durant la période du 1^{er} mars 2023 au 8 mars 2023.

Décision n°DEC-2023-42 : Conclusion d'un contrat avec LIVETONIGHT, relatif à l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Saint Patrick, programmée le 30 mars 2023 à l'Espace Louise Voëlckel, pour un coût total de 290 €.

Décision n°DEC-2023-43 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 138 250 € auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la Ville.

Décision n°DEC-2023-44 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 138 250 € auprès du SIPPAREC pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la Ville.

Décision n°DEC-2023-45 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 166 274 € auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du complexe sportif Léo Lagrange.

Décision n°DEC-2023-46 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 166 274 € auprès du SIPPAREC pour la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du complexe sportif Léo Lagrange.

Décision n°DEC-2023-47 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 3 691 163 € auprès du SIGEIF pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland.

Toutes ces décisions, sont consultables dans leur intégralité, au secrétariat général.

M. ÖZTORUN : Est-ce que vous avez des remarques par rapport à mes décisions entre deux conseils municipaux ? Je ne vois pas de remarques. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE à l'unanimité.

M. ÖZTORUN : Notre premier point à l'ordre du jour, c'est l'élection d'une nouvelle adjointe au maire. C'est aussi un moment important pour la vie du Conseil Municipal. C'est un moment important aussi pour les Bonneuilloises et les Bonneuillois.

Délibération n° DCM-2023-29

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE 7^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE POUR LA MANDATURE 2020-2026

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 16 Pour : Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 21 mars 2023 et affichage le 21 mars 2023

La présente délibération a pour objet d'élire une nouvelle adjointe au maire, en remplacement de Madame Hafsa AL SID CHEIKH, qui a démissionné pour raison personnelle le 20 janvier 2023 et dont la démission a été acceptée par la Préfète le 2 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Suite à la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH de ses fonctions de 7^{ème} adjointe au maire, le 20 janvier 2023, la Préfète du Val-de-Marne l'a acceptée le 2 mars 2023.

Le Conseil Municipal est donc invité à la remplacer. Ce devra obligatoirement être une femme, en vertu du principe de parité posé par la loi.

Il est proposé que la nouvelle adjointe occupe le même rang que celui occupé par Mme AL SID CHEIKH, soit 7^{ème} adjointe.

Dans la mesure où il n'y a qu'un poste à pourvoir, l'élection se fera au scrutin uninominal (et non pas au scrutin de liste comme en 2021). Elle aura obligatoirement lieu à bulletin secret, à trois tours au maximum (deux premiers tours réclamant la majorité absolue, le troisième à la majorité relative), la plus âgée l'emportant en cas d'égalité des voix.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider le remplacement de Madame Hafsa AL SID CHEIKH en élisant une nouvelle adjointe au maire ;
- et que la nouvelle élue occupera le même rang que l'adjointe démissionnaire qu'elle est amenée à remplacer, soit en qualité de 7^{ème} adjointe au maire.

Nota – Comme pour les élections classiques, il sera nécessaire de constituer un bureau électoral pour contrôler les opérations de vote, avec la désignation par le Conseil Municipal de deux assesseurs pour assister le Conseiller secrétaire.

M. ÖZTORUN : Chers Collègues, nous sommes à mi-parcours du mandat que nous ont confié les Bonneuilloises et les Bonneuillois en mars 2020. En effet, trois ans ont passé depuis notre élection. Que de chemin parcouru, déjà dans un contexte si particulier. Trois années, certes marquées par deux ans d'épidémie du covid-19, de confinement, par un an de guerre en Ukraine, avec ses conséquences pour nos concitoyens, mais aussi partout dans le monde, dans une crise économique et sociale qui engendre pénurie, inflation, envolée des prix et envolée aussi des prix de l'énergie. Crise qui s'installe durablement et qui impacte directement le quotidien des familles, des associations et des collectivités.

Mais trois années aussi où, malgré ce contexte particulièrement difficile et anxiogène pour chacun et chacune d'entre nous, notre municipalité a continué à agir dans l'intérêt des habitants, en renforçant ses politiques publiques, notamment d'accompagnement social et de santé, et en s'appuyant sur un service public municipal engagé. Je tiens aussi à souligner la capacité que les Bonneuilloises et les Bonneuillois ont eue, collectivement, à se réunir, à faire en sorte de maintenir les valeurs de vivre-ensemble et de solidarité qui sont chères à notre commune. Pour rappel, s'il en était besoin, nous avons obtenu, ouvert et géré notre propre centre de vaccination pour lutter contre l'épidémie de covid-19 qui a frappé bon nombre d'entre nous. Je pense aussi à tout ce que nous avons fait collectivement pour compenser, dans les périodes où elles s'allégeaient, les restrictions d'activités : « Bonneuil en fête » au cœur des quartiers de l'été, les initiatives culturelles hors les murs, l'ouverture de l'école des sports, le « Coup de pouce réussite ». Je tiens également à évoquer toutes les actions et mobilisations que nous avons continué à mener ensemble : le prolongement de la RN 406, si importante pour le développement multimodal et pour notre environnement urbain, dont les travaux vont pouvoir commencer grâce à notre mobilisation ; le combat jusqu'au Conseil Constitutionnel contre l'application des 1 607 heures et, surtout pour la libre administration des communes ; toutes les actions pour faire vivre les beaux et utiles engagements pris lors des « Rencontres de la jeunesse » pour développer encore de nouvelles solidarités, pour faire vivre au quotidien et dans la proximité les valeurs de la République, pour mettre en place les 35 engagements pour 2035 pris lors de notre conférence du climat... ; la féminisation de notre espace public avec 80 nouveaux noms de femmes illustres proposés par les habitants et adoptés en Conseil Municipal la semaine dernière. Nous pouvons en être fiers, à cette échelle, une première en France. Je m'arrêterai là.

Notre majorité, dans sa diversité, s'en est trouvée renforcée. Elle a continué à agir pour le bien de toutes et de tous. Cela fait maintenant un peu plus de deux ans que vous m'avez élu comme maire de notre ville. Je tiens à vous en remercier encore et chaleureusement. Saluer aussi avec cette occasion mon prédécesseur, Patrick DOUET, qui m'a donné le flambeau.

En ce début d'année, j'ai consulté chacun et chacune d'entre vous pour faire un bilan de ces trois premières années, mais aussi pour croiser nos visions et les perspectives pour les années à venir. À l'issue de ces rencontres individuelles, j'ai souhaité pour la deuxième partie du mandat, renforcer notre exécutif, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les Bonneuilloises et Bonneuillois et, ainsi, mieux faire face aux défis qui nous attendent, à l'heure où notre autonomie fiscale est sans cesse remise en cause par ce gouvernement libéral.

Malgré tout, nous devons avancer. Nous le devons à la population que nous rencontrons lors des différentes initiatives municipales, qu'elles soient festives ou institutionnelles, mais surtout sur le terrain, parce que nous ne vivons pas, comme à la présidence de la République, en-dehors de notre population : nous faisons partie de la population.

La « Fête de Bonneuil », le « Forum de la rentrée », le marché de Noël, le carnaval, les spectacles à la salle Gérard-Philippe, les événements sportifs, les expositions au centre d'art, les rendez-vous des élus à votre rencontre et des visites de quartiers. Vous voyez, les initiatives pour voir notre population sont nombreuses. Au printemps se tiendront deux conférences qui seront des éléments structurants de notre prochain projet de ville. La première, le 11 mai, qui portera sur l'aménagement urbain de BONNEUIL et son cadre de vie, qui sera pilotée par mon Collègue et ami, Akli MELLOULI, et notre Collègue et ami, Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES. La seconde, en juin, sur nos politiques publiques porteuses de cohésion sociale, qui sera pilotée, elle, par Mireille COTTET et par notre Première adjointe, Virginie DOUET. Ces deux conférences permettront d'alimenter les ateliers et débats avec les habitants, qui se dérouleront lors des prochaines « Rencontres d'automne », dédiées au bilan de mi-mandat et au futur projet de ville de BONNEUIL, « BONNEUIL l'audacieuse », j'ai envie de dire. Une université populaire à ciel ouvert pour 2035, c'est ce que nous voulons construire avec notre population.

Je tiens à remercier aussi chaleureusement Hafsa AL SID CHEIKH qui a souhaité démissionner de son mandat d'adjointe à la vie associative et au devoir de mémoire. Hafsa restera conseillère municipale à nos côtés. Elle a d'ailleurs accepté, et je la remercie, ma proposition de lui confier une mission particulière en tant que Conseillère municipale déléguée. Merci à elle pour son engagement. Nous allons donc procéder à son remplacement conformément à la loi et donc pourvoir au poste de septième adjointe. C'est ensemble que nous allons construire, imaginer et dessiner le BONNEUIL de demain, notre ville à l'horizon 2035. Merci de m'avoir écouté.

Je propose la candidature d'Élisabeth POUILLAUDE pour la responsabilité et le rôle de septième adjointe au maire. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Je ne vois pas d'autres propositions. Donc vous avez toutes et tous devant vous deux bulletins. Madame GEOFFROY, vous avez demandé la parole ? Je vous écoute.

Mme GEOFFROY : Je voulais dire que notre groupe ne participera pas au vote.

M. ÖZTORUN : Très bien. Je vous remercie pour cette délicatesse républicaine. C'est une délicatesse, donc soyez remerciée.

Vous avez deux bulletins devant vous, un bulletin avec le nom d'Élisabeth POUILLAUDE et un bulletin blanc sur lequel vous pouvez marquer un nom, même s'il n'y a pas eu de proposition, ou voter blanc tout simplement. En tous les cas, la proposition de la Majorité municipale, donc du Groupe communiste, du Groupe socialiste et du Groupe Europe Écologie Les Verts est celle d'Élisabeth POUILLAUDE.

Donc nous allons procéder au vote, ça va être un vote à bulletin secret. Nous avons une urne, nous sommes obligés de voter à bulletin secret. Ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois. Vous pouvez écrire sur le bulletin blanc.

Ensuite, je vous propose de désigner deux Conseillers municipaux pour dépouiller l'urne : Mme Sonia IBERAKEN et Mme Véronique MALLET-GODIN.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral ;

VU sa délibération n°2021-01-02 du 24 janvier 2021, portant création de postes d'adjoints au maire ;

VU sa délibération n°2021-01-03 du 24 janvier 2021, portant élection des adjoints au maire ;

VU la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH de ses fonctions de septième adjointe au maire du 20 janvier 2023 ;

VU la notification du 2 mars 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH comme adjointe au maire ;

AYANT désigné Madame Sonia IBERRAKEN et Madame Véronique MALLET-GODIN en qualité d'assesseures, pour assister le conseiller secrétaire et constituer ensemble le bureau électoral ;

Mme Louise GEOFFROY ayant annoncé ne pas participer au vote (elle-même et pour le mandat qu'elle tient de M. Gille DAVID) ;

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Il est décidé de pourvoir le poste d'adjointe au maire devenu vacant par suite de la démission de Madame Hafsa AL SID CHEIKH susvisée.

Il est décidé que la nouvelle adjointe au maire ainsi élue occupera le même rang que la précédente adjointe démissionnaire, en qualité de septième adjointe au maire.

Article 2 : Il est procédé à l'élection de la septième adjointe au maire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants		28
Majorité absolue		15
Nombre de bulletins décomptés dans l'urne		28
Nombre de bulletins nuls à déduire		0
Nombre de bulletins blancs à déduire		0
Reste comme suffrages exprimés		28
A obtenu :		
Madame Elisabeth POUILLAUDE	Vingt-huit voix (en lettres)	28 voix (en chiffres)

À l'issue du présent scrutin, Madame Elisabeth POUILLAUDE est élue en qualité de septième adjointe au maire pour le restant de la mandature 2020-2026.

Article 3 : Le Tableau du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026 est modifié par suite, comme suit :

Rang	Fonction	Elu(e)	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus par la liste
1	Maire	M. Denis ÖZTORUN	14/07/1979	15 mars 2020	2 017 voix
2	1 ^{ère} Adjointe	Mme Virginie DOUET	18/05/1975	15 mars 2020	2 017 voix
3	2 ^{ème} Adjoint	M. Akli MELLOULI	02/12/1959	15 mars 2020	2 017 voix
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme Sandra BESNIER	08/05/1977	15 mars 2020	2 017 voix
5	4 ^{ème} Adjoint	M. Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES	05/06/1978	15 mars 2020	2 017 voix
6	5 ^{ème} Adjointe	Mme Dashmiré SULEJMANI	01/02/1962	15 mars 2020	2 017 voix
7	6 ^{ème} Adjoint	M. Mehdi MEBEIDA	04/10/1980	15 mars 2020	2 017 voix
8	7 ^{ème} Adjoint	Mme Elisabeth POUILLAUDE	14/11/1955	15 mars 2020	2 017 voix
9	8 ^{ème} Adjoint	M. Sabri MEKRI	05/12/1958	15 mars 2020	2 017 voix
10	9 ^{ème} Adjointe	Mme Mireille COTTET	04/07/1943	15 mars 2020	2 017 voix
11	Conseillère Municipale	Mme Ana VISKOVIC	16/02/1951	15 mars 2020	2 017 voix
12	Conseillère Municipale	Mme Martine CARRON	19/07/1952	15 mars 2020	2 017 voix
13	Conseiller Municipal	M. Boumedine BEMMOUSSAT	16/02/1956	15 mars 2020	2 017 voix
14	Conseiller Municipal	M. Patrick DOUET	09/08/1956	15 mars 2020	2 017 voix
15	Conseiller Municipal	M. Gilles GATINEAU	13/11/1956	15 mars 2020	2 017 voix
16	Conseillère Municipale	Mme Francette DAVISON	21/12/1956	15 mars 2020	2 017 voix
17	Conseillère Municipale	Mme Catherine MONIÉ	13/09/1957	15 mars 2020	2 017 voix
18	Conseiller Municipal	M. Didier CAYRE	27/09/1958	15 mars 2020	2 017 voix
19	Conseiller Municipal	M. Pascal MARY	04/10/1959	15 mars 2020	2 017 voix
20	Conseiller Municipal	M. Mohamed ZIRIAT	02/11/1959	15 mars 2020	2 017 voix
21	Conseillère Municipale	Mme Hafsa AL SID CHEIKH	05/01/1963	15 mars 2020	2 017 voix
22	Conseiller Municipal	M. Amar MATOUK	07/01/1963	15 mars 2020	2 017 voix
23	Conseiller Municipal	M. Marc SCEMAMA	26/04/1963	15 mars 2020	2 017 voix
24	Conseillère Municipale	Mme Nathalie ANDRIEU	17/06/1969	15 mars 2020	2 017 voix
25	Conseiller Municipal	M. Amar MELLOULI	23/12/1972	15 mars 2020	2 017 voix
26	Conseillère Municipale	Mme Assia BELKACEM	01/11/1973	15 mars 2020	2 017 voix
27	Conseillère Municipale	Mme Véronique MALLET-GODIN	27/06/1978	15 mars 2020	2 017 voix
28	Conseiller Municipal	M. Marouane KADI	17/09/1982	15 mars 2020	2 017 voix
29	Conseillère Municipale	Mme Siga MAGASSA	28/11/1982	15 mars 2020	2 017 voix
30	Conseillère Municipale	Mme Sonia IBERRAKEN	26/05/1984	15 mars 2020	2 017 voix
31	Conseiller Municipal	M. Gilles DAVID	11/04/1952	15 mars 2020	593 voix
32	Conseillère Municipale	Mme Louise GEOFFROY	09/09/1957	15 mars 2020	593 voix
33	Conseillère Municipale	Mme Diane OZIEL-LEFEVRE	01/02/1982	15 mars 2020	593 voix

Article 4 : La délibération n°DCM-2021-01-04 susvisée est modifiée en conséquence.

M. ÖZTORUN : Élisabeth POUILLAUDE est élue à l'unanimité.

(Applaudissements)

M. ÖZTORUN : Je vais symboliquement lui donner son écharpe. En attendant qu'Élisabeth se déplace à sa nouvelle place d'adjointe, je voudrais dire toutes mes félicitations pour ton élection comme septième adjointe, Élisabeth. Le vote à l'unanimité qui a eu lieu montre à quel point les collègues du Conseil Municipal te font confiance pour le travail que tu as déjà mené depuis le début du mandat comme Conseillère municipale déléguée aux questions de logement.

Dans mon propos introductif, chers Collègues, j'ai indiqué ma décision de renforcer l'exécutif et de procéder à quelques remaniements dans les délégations existantes pour les mettre en cohérence avec la suite du mandat et des orientations prises, afin de construire notre projet de ville pour 2035. Le nombre d'adjoints est fixé par les textes, le nombre des Conseillers municipaux délégués ne l'est pas. J'ai donc proposé désormais qu'il y ait 11 Conseillers municipaux délégués, cinq hommes et six femmes. On continue dans la tradition du 8 mars à l'Exécutif : il y aura plus de femmes que d'hommes et tant mieux. Nous aurons également deux Conseillers municipaux avec une mission de suivi et dix élus référents de quartier.

Avant que nous abordions le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, je tiens à vous annoncer ce nouvel Exécutif pour 2023-2026 :

- moi-même, votre maire, avec plusieurs délégations : aménagement du territoire, rénovation urbaine, sécurité, projet multimodal, Jeux olympiques 2024, relations publiques et communication ;
- Virginie DOUET, Première adjointe. Elle aura dorénavant en charge les ressources humaines – donc le personnel communal qu'elle avait déjà – et aussi désormais les finances, la commande publique, la coopération décentralisée et les affaires générales ;
- Akli MELLOULI continuera à s'occuper de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et de la vie économique et de l'emploi ;
- Sandra BESNIER continuera à gérer les sports et les droits des femmes ;
- Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES aura, à partir de demain matin, comme délégation l'enfance, la petite enfance, les relations avec l'Éducation nationale, les droits aux vacances, la modernisation du service public, le développement de l'innovation et du numérique, et l'accès au droit et CESE ;
- Dashmiré SOULEJMANI continuera à gérer toutes les questions de santé ;
- Mehdi MEBEIDA aura la lutte contre les inégalités et les discriminations, l'accessibilité et le handicap et la politique de la ville ;
- Élisabeth POUILLAUDE, qui est notre nouvelle septième adjointe, continuera à gérer les questions du logement, d'hygiène et de salubrité ;
- Sabri MEKRI, aura les transports, le développement durable, l'écologie urbaine, et les parcs et espaces verts ;
- Mireille COTTET, neuvième adjointe, conservera les nouvelles solidarités, l'action sociale et l'économie sociale et solidaire.

Pour les Conseillers municipaux délégués, j'ai décidé de donner comme délégation à :

- Hafsa AL SID CHEIKH pour le lien avec l'Unicef, la mise en œuvre de la « Ville amie des enfants ». Elle travaillera notamment auprès d'Arnaud LETELLIER et sera aussi référente du quartier Villa de l'Entente, Bouglione et Aimé Césaire ;
- Nathalie ANDRIEU aura pour délégation le suivi du plan des nouvelles solidarités auprès de Mireille COTTET ;
- Boumedine BEMMOUSSAT aura dorénavant la difficile mission et délégation de gérer la tranquillité publique, la médiation et le CLSPD à mes côtés ;
-
- Martine CARRON continuera à gérer la vie des établissements de la petite enfance ;
- Didier CAIRE aura en charge comme délégation le travail de mémoire et paix et le suivi et la mise en place et en œuvre du plan climat, avec Sabri MEKRI ;
- Gilles GATINEAU aura le développement de la vie associative et citoyenne comme délégation et il sera aussi référent du quartier du Haut Bonneuil Nord.

- Sonia IBERRAKEN continuera à gérer la jeunesse et l'emploi et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans, ainsi que les retraités. Elle sera aussi élue référente au quartier Fabien ;
- Siga MAGASSA continuera sur les politiques culturelles ;
- Diane OZIEL-LEFEVRE continuera dans la protection animale. Elle sera aussi référente du quartier du Centre ancien ;
- Marc SCEMAMA aura la lourde charge de la mise en place et le suivi de l'optimisation des ressources budgétaires, auprès notamment de Virginie DOUET ;
-
- Mohamed ZIRIAT continuera au suivi des travaux, de la voirie et de l'assainissement, ainsi que la commission de sécurité.

Deux élus auront deux missions très importantes pour la suite du mandat :

- Amar MELLOULI à qui j'ai demandé, et je le remercie d'avoir accepté, le suivi des réseaux de chaleur de la Ville. Comme vous savez, on est en pleine transformation de notre syndicat des réseaux de chaleur. Cela va être un grand sujet. Et puis, vu la période qu'on a vécu, tout le monde peut imaginer à quel point il faut s'atteler à la tâche ;
- et Véronique MALLET-GODIN, le suivi de la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle a déjà fait preuve de sa ténacité sur cette tâche à plusieurs reprises, donc elle continuera officiellement à le faire dorénavant.

Pour finir mon propos, on aura des élus référents de quartier. Je vous l'ai déjà dit :

- Gilles GATINEAU pour le Haut Bonneuil Nord ;
- Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES pour le Haut Bonneuil Sud ;
- Diane OZIEL-LEFEVRE pour le Centre ancien ;
- Sonia IBERRAKEN pour le quartier Fabien ;
- Hafsa AL SID CHEIKH pour la Villa de l'Entente, Bouglione, Aimé Césaire,
- mais aussi Francette DAVISON et Ana VISKOVIC pour Saint-Exupéry ;
- Pascal Marie pour avenue de la République ;
- Sandra BESNIER pour le quartier République, notamment côté Oradour ;
- Et Amar MATOUK pour le quartier des Libertés.

Vous l'avez entendu, chers Collègues, nous avons beaucoup d'ambitions, beaucoup d'audace. Beaucoup de Conseillers municipaux auront des tâches très précises à gérer jusqu'à la fin du mandat. Je les remercie toutes et tous, du fond du cœur, d'avoir accepté les propositions que je leur ai faites. En tous les cas, je compte beaucoup sur eux et sur leur dynamisme, pour porter à bien leur délégation au profit et dans l'intérêt de notre population, parce que nous ne sommes pas ici pour chômer. Et les élus du Conseil Municipal de BONNEUIL ne sont pas ici pour lever la main, juste parce qu'on le leur demande ; ils sont là pour construire au profit et dans l'intérêt de notre population. Qu'ils soient et qu'elles soient toutes et tous remerciés. Merci à vous toutes.

M. ÖZTORUN : Nous allons pouvoir continuer notre ordre du jour. Comme je vous l'ai dit, il n'y avait pas beaucoup de points, mais ce sont des points très lourds. C'est Monsieur LETELLIER-DENOUVRIES qui devait nous faire la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Malheureusement, il n'a pas pu être présent pour des raisons personnelles. Donc en lieu et place, c'est Virginie DOUET, qui a la délégation des finances, qui va nous faire la présentation. Virginie.

Délibération n° DCM-2023-30

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 16 Pour : - Contre : - Abstention : -
Rendue exécutoire par télétransmission le 21 mars 2023 et affichage le 21 mars 2023

La présente délibération a pour objet de débattre des orientations budgétaires pour 2023, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Virginie DOUET :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de la Ville pour 2023, sur la base du rapport établi par le Maire, préalablement au vote du budget prévu le 5 avril 2023.

Le but est de faire un état des lieux de la situation financière de la Ville et de ses perspectives d'évolution pluriannuelle, aussi bien en matière de dépenses que d'effectifs du personnel communal, et aussi de marquer les priorités municipales pour cette nouvelle année budgétaire.

① Le contexte national

Le contexte de la préparation du budget 2023 s'articule autour de points importants qui ne sont pas sans impacts, avec une forte évolution subie de nos dépenses, qui, articulée à des recettes contraintes, place les collectivités dans une situation de fragilisation financière, voire dans une situation intenable pour certaines.

La Ville ne peut que constater les conséquences d'un tel impact. Et cette situation l'amène à prendre les dispositions nécessaires permettant de préserver un haut niveau de service public et également de conserver une politique de modernisation, de développement et d'aménagement de notre commune.

C'est la première fois que les collectivités ont à construire un budget avec une telle inflation, sans qu'il y ait prise en compte de celle-ci dans les dotations de l'Etat. On nous dit que l'inflation est liée à la flambée des cours des énergies consécutives à la guerre en Ukraine, mais on oublie les dividendes des entreprises de l'énergie – à l'image des superprofits de TotalEnergies – mais aussi la libéralisation du marché européen, mais encore la privatisation d'EDF-GDF.

Cette inflation a été chiffrée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à + 5,9 % en moyenne sur l'année 2022 (contre + 1,6 % en 2021 et seulement + 0,5 % en 2020). Pour mémoire, ce taux est de + 10,1 % pour l'ensemble de la zone euro (contre + 4,9 % en 2021) et même de + 11,1 % pour toute l'Union européenne (contre + 5,2 % en 2021).

Elle s'explique pour une bonne part par la flambée des prix de l'énergie, qui ont augmenté de + 23,1 % en un an. Mais aussi par celle de l'alimentation qui a augmenté de + 6,8 % en moyenne en 2022.

Un nouveau pic d'inflation est attendu tout début 2023 avec l'augmentation programmée des prix réglementés par l'État et la fin de la remise de 10 centimes par litre de carburant (ce qui a un impact de +0,1 point sur l'inflation), la hausse des tarifs réglementés du gaz de + 15 % en janvier (soit +0,2 point prévisible sur l'inflation) et encore la hausse des tarifs réglementés de l'électricité de + 15 % en février (soit +0,4 point sur l'inflation)...

Face aux difficultés qu'elle génère pour les budgets locaux, le Parlement a voté un certain nombre de mesures dans la loi de finances pour 2023 et notamment :

- l'augmentation de l'enveloppe globale des dotations, est abondée de + 320 M€.
- la mise en place d'un dispositif d'« amortisseur » des coûts de l'électricité, ouvert à toutes les collectivités sans restriction, pour faire prendre en charge par l'Etat 50 % du coût du MWh au-delà de 180 € HT (hors contribution [taxe] au service public de l'électricité), avec un plafonnement toutefois à 360 € HT le MWh ;
- et la prolongation en 2023 d'un « filet de sécurité » face à l'envolée des prix des énergies, correspondant à une dotation de l'Etat attribuée aux collectivités qui auront perdu plus de 15 % d'épargne brute entre 2022 et 2023 et dont le potentiel financier moyen par habitant est deux fois moins important que celui des communes de même strate. Cette dotation correspondra à la moitié de la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain qui aura été constaté (en fin d'exercice 2023) entre 2022 et 2023.

À noter que la volonté du Gouvernement de plafonner – et même de sanctionner par des retenues sur fiscalité – l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales ayant un budget supérieur à 40 M€ annuels (c'est le cas de BONNEUIL) n'a pas résisté à l'opposition unanime de l'Assemblée Nationale et du Sénat et ce dispositif a finalement été supprimé de la loi de finances pour 2023 !...

Par ailleurs, la revalorisation automatique des bases fiscales, au vu de l'inflation annuelle constatée au 30 novembre N-1, aboutit, en 2023, à une progression de + 7,1 %, des recettes fiscales, avant toute augmentation éventuelle des taux.

En matière de personnel, il faut souligner que 2023 verra l'application en année pleine de la revalorisation générale du point d'indice de la fonction publique, instaurée le 1^{er} juillet 2022. Il est à noter que cette évolution du point d'indice de + 3,5 %, ainsi que les évolutions du SMIC depuis mars 2022 et aussi les ajustements de grilles salariales pour y faire face, ne sont pas prises en compte par l'Etat et que cela représente autour d'un million d'euros de dépenses en 2023... Des incertitudes demeurent par ailleurs sur des décisions gouvernementales concernant une nouvelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2023, tandis que pointe déjà l'éventualité d'une augmentation des cotisations retraite (à la CNRACL, la caisse de retraite propre aux collectivités territoriales et aux établissements hospitaliers).

Enfin, du point de vue de la dette, on peut, là aussi, noter une remontée générale des taux d'intérêt : situés autour de 0,8 % en moyenne (sur 15 ans) début 2022, ils ont fini autour de 2,65 % en moyenne (sur 15 ans) en toute fin d'année. Cette progression s'explique notamment par la remontée constante des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Et ce phénomène va aller en augmentant encore, en 2023... À noter d'ailleurs que le coût des emprunts à rembourser, qui ont été souscrits à taux variable, vont augmenter par ricochet, du fait de cette remontée des taux : à titre d'exemple, l'Euribor 3 mois a grimpé de -0,570 % au 3 janvier 2022 à +2 162 % au 2 janvier 2023...

② Le projet de budget pour 2023

Rappel – Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget.

Cependant, des objectifs nous guident : continuer à préserver un haut niveau de service public pour les habitants ; conforter les actions nouvelles ; et travailler pour aller vers les réalisations essentielles que nous devons concrétiser en 2023 et au-delà.

Pour ce budget, il est prévu de travailler en poursuivant les ajustements des crédits de fonctionnement au plus près des besoins, avec une analyse des réductions possibles, sans remettre en cause les services aux habitants.

Des efforts ont déjà été mis en œuvre et nous allons les poursuivre. L'ampleur du défi politique et budgétaire qui frappe les collectivités doit trouver une réponse dans la mobilisation pour que les moyens soient redonnés aux collectivités, afin d'améliorer les services à la population, financer les projets d'équipement indispensables et les investissements pour la transition écologique, particulièrement la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

A l'instar des prises de position fortes de l'Association des Maires de France, nous entendons participer à la montée de ces exigences, partagées par nombre d'élus locaux. Ce fondement politique doit pouvoir se décliner, en premier lieu, sur l'évolution des dotations versées aux collectivités, mais aussi sur l'accentuation, pour des territoires comme BONNEUIL, des différentes politiques sectorielles/spécifiques ou de droit commun : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Politique de la Ville, etc.

a) Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement :

I. Pour les dépenses de fonctionnement

Des charges incompressibles pèsent aujourd'hui sur le budget de la Ville :

- avec le doublement des dépenses de fluides, qui passent de 1,5 M€ au budget 2022 à une prévision autour de de 2,8 M€ au projet de budget 2023, soit + 1,3 M€ supplémentaires (+68 %) ;
- avec une augmentation généralisée des prix de +10 % à +12 % dans les marchés en cours souscrits par la Ville, y compris la contribution communale du Syndicat intercommunal de la restauration municipale (SIRM) qui connaît, lui aussi, cette explosion des prix ;
- avec la prise en charge en année pleine de la revalorisation du point d'indice de rémunération des agents publics, ce qui représente près de 1 M€ en plus sur la masse salariale.

C'est pourquoi, consigne a été donnée à l'ensemble des Services municipaux de proposer des pistes d'économies pour contenir les dépenses de fonctionnement, qui soient suffisamment substantielles pour être significatives d'un point de vue budgétaire – tout en préservant en priorité l'action municipale en faveur des habitants les plus défavorisés. Avec l'objectif que les hausses que la Ville va subir (coûts de l'énergie, dans l'alimentation, dans la revalorisation des prix des différents marchés, au niveau des frais de personnel...) soit, *a minima*, absorbées par des diminutions sur les postes qui sont maîtrisables, et que, parallèlement, des baisses entre

– 7 % et – 10 % au minimum en moyenne puissent être réalisées pour contenir les dépenses réelles de fonctionnement 2023.

Par une revue complète des différentes politiques municipales, les charges de fonctionnement courant (dont rien que les coûts de l'énergie ont été chiffrés à + 88 % en 2023) devraient ainsi pouvoir être contenues autour de 8,2 M€, soit environ + 11 % par rapport à 2022.

En matière de frais de personnel, malgré les effets de la revalorisation indiciaire de juillet 2022, malgré l'anticipation des mesures salariales qui seront adoptée à la suite des négociations que doit engager le Gouvernement en 2023, malgré la revalorisation mécanique des carrières et des rémunérations au fil du temps telle qu'elle est organisée dans la fonction publique (que l'on dénomme le « glissement vieillesse technicité (GVT) »), leur évolution a pu être jugulée à 25,6 M€ prévue en 2023, contre 25,2 M€ en 2022, soit + 1,32 % d'augmentation seulement. Ce résultat implique une gestion très rigoureuse des effectifs et oblige chaque service et direction à se réinterroger sur la pertinence d'un remplacement en cas de départ d'un agent en poste (retraite, mutation...).

Le volet des subventions apportées par la Ville au tissu associatif a également été réexaminé, pour que chaque entité participe à cette raréfaction des ressources communales. Il est ainsi étudié une diminution possible de - 127 000 € pour le budget 2023 (soit un total envisagé de 529 500 €), ce qui représenterait une baisse de -18 %.

Enfin, dans le cadre du mécanisme de financement de l'intercommunalité, la Ville verse une participation au Grand Paris Sud-est Avenir (GPSEA) pour le financement d'un certain nombre de compétences transférées, dont le mécanisme de calcul est fondé sur l'évolution des bases fiscales. Ce mécanisme sera naturellement concerné par la prise en compte de l'inflation dans la revalorisation forfaitaire des bases de taxe foncière, soit + 7,1 %. Ce qui va augmenter mécaniquement la contribution de la Ville au GPSEA, qui va ainsi passer de 4,6 M€ à 5 M€ en 2023.

- pour mémoire : évolution des dépenses de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	Perspective 2023
Prévision BP	45 018 002 €	44 157 507 €	44 836 682 €	47 M€ environ
Réalisé CA	413 690 489 €	419 070 340 €	426 728 418 €	

II. Pour les recettes de fonctionnement

Malgré l'appel unanime des maires à un soutien fort de l'état pour aider les collectivités à poursuivre leurs actions, le Gouvernement est resté sourd aux demandes pourtant légitimes des élus locaux. Pour mémoire le projet de loi de finances a été adopté dans le cadre de l'article 49.3 fermant la porte au débat et à toutes évolutions possibles.

Nous ne pouvons collectivement nous résoudre à cette perspective, surtout lorsque l'action menée au quotidien s'adresse pour une large part à l'ensemble de la population. Cela alors que les communes sont au premier rang des acteurs fondamentaux de proximité du pacte républicain. Mais aussi en termes d'actions sociales et utiles à la cité : petite enfance, périscolaire, entretien de la voirie, propreté, actions culturelles et sportives, etc. le financement de l'inflation et des mesures nationales qui impactent nos dépenses est, de fait, reporté sur les impôts locaux et singulièrement sur la taxe foncière, puisqu'il s'agit du dernier impôt local sur lequel les communes conservent une réelle possibilité d'augmentation de la fiscalité avec des effets significatifs.

Ainsi, comme la plupart des villes, sur notre territoire comme à l'échelle nationale, nous ne pourrions peut-être pas éviter, malgré les efforts évoqués ci-dessus, de recourir à une augmentation de la fiscalité : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les deux derniers leviers de fiscalité dont disposent les communes après la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Du point de vue des recettes, il est à signaler que les bases fiscales 2023 sont donc automatiquement revalorisées de + 7,1 % en raison de l'inflation. Cela devrait générer une recette supplémentaire de près de 0,9 M€. Cette augmentation ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Aussi, il est étudié une possible hausse du taux de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui pourrait ainsi passer de 42,94 % à 44,01 % (+ 2,5 %) et permettrait de dégager un peu plus de 365 000 € de recettes supplémentaires, soit 1,3 M€ de gain possible au total (entre la revalorisation des bases et l'augmentation du taux).

Concernant les dotations reçues de l'Etat, il est rappelé que la dotation forfaitaire (couramment appelée « DGF ») est à zéro depuis 2022. Pour mémoire, elle s'élevait à 6 747 173 € il y a dix ans (en 2014), avant de tomber à 436 410 € il y a cinq ans (en 2018) et d'être aujourd'hui à zéro (depuis 2022). Elle sert pourtant à financer l'ensemble des missions que la Ville prend en charge pour le compte de l'Etat : état civil (y compris la conclusion des pactes civils de solidarité, transférés en novembre 2017 sans compensation financière), cadastre, liste des élèves scolarisables et inscriptions scolaires, liste électorale et organisation des scrutins, opérations de recensement citoyen des jeunes, etc. En revanche, la Ville perçoit une dotation de solidarité urbaine (DSU) ; en 2014 elle s'élevait à 2 456 792 €, en 2018 à 3 387 177 €, en 2022 à 3 696 386 €. Sa progression aura varié entre + 2,4 % et + 1,9 % annuels sur ces cinq dernières années, avec une moyenne de + 1,8 % ; c'est cette hypothèse qui est retenue pour le projet de budget 2023.

Les tarifs municipaux pour leur part ont fait l'objet de deux revalorisations sur 2023, déjà votées le 9 février 2023, d'une part avec une augmentation des frais de séjour au centre de vacances Sarah Arlès de CEZAIS de + 10 % pour les extérieurs âgés de douze ans et plus, et d'autre part avec une actualisation des différents droits d'occupation du Domaine Public (droits de voirie) de + 10 % et jusqu'à + 200 % selon les cas. En revanche, il n'est pas envisagé de revaloriser les tarifs des droits et redevances en matière culturelle (centre d'art, salle Gérard Philippe) et en matière sociale et scolaire (accueil périscolaire, restauration municipale, centre de loisirs, structures petite enfance...).

- pour mémoire : évolution des recettes de fonctionnement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	Perspective 2023
Prévision BP	45 018 002 €	44 157 507 €	44 836 682 €	47 M€ environ
Réalisé CA	459 568 151 €	470 536 258 €	468 980 590 €	

III. L'autofinancement et les taux d'épargne brute et nette prévisionnels

Au regard du contexte national, le projet de budget 2023 a été bâti avec un projet d'autofinancement possible à dégager peu ou prou identique à celui initialement prévu au budget 2022, soit autour d'un peu plus de 2 M€ (- 3,71 % par rapport à 2022).

- pour mémoire : évolution de l'autofinancement depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022	Perspective 2023
Prévision BP	22 191 345 €	2 493 416 €	2 138 638 €	2,08 M€ environ
Réalisé CA	45 874 661 €	51 465 914 €	41 707 072 €	

La prévision du taux d'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) et du taux d'épargne nette (le taux d'épargne brute – le remboursement du capital des emprunts) est prévu de 4,2 M€ environ.

IV. Pour les recettes d'investissement

Conformément à la loi, une dotation aux amortissements est obligatoirement constituée chaque année, dans le cadre de l'amortissement comptable de certains biens communaux dont la liste a été actualisée par délibération, le 15 décembre 2022. Elle constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Pour 2023, elle devrait s'élever à 2 064 500 € (contre 1 929 920 € en 2022). Cette recette d'investissement peut être librement affectée, notamment pour aider à financer de nouveaux investissements.

La Ville perçoit par ailleurs le fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) qui lui permet de récupérer une partie (16 404 %) de la TVA payée sur une grande partie des dépenses d'investissement réglée l'année précédente (hors acquisitions et aménagements de terrains et hors travaux sur le Domaine privé de la Commune). Pour 2023, ce FCTVA est estimé autour de 1,3 M€.

Au titre de la fiscalité directement imputée en investissement, la Ville perçoit la taxe d'aménagement sur les opérations d'urbanisme créant de la surface de plancher. Son produit varie naturellement en fonction des m² bâtis. Sur les trois dernières années, cette taxe a ainsi rapporté 183 127,42 € en 2020, 142 705,80 € en 2021, mais seulement 33 212,53 € en 2022. Il est à souligner qu'une réforme a été menée par l'Etat pour modifier profondément les modalités de son recouvrement : jusqu'en 2022, la taxe était due au premier (50 %) et au second (50 %) anniversaire de l'autorisation d'urbanisme et son calcul et son recouvrement était piloté par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et des transports. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le fait déclencheur sera la déclaration d'achèvement de travaux et c'est la Direction des finances publique qui pilotera entièrement son calcul et son recouvrement. Ce qui fait craindre de sérieux retards dans son traitement, voire une perte de ressources pour les collectivités... La prévision budgétaire pour 2023 reste donc extrêmement prudente.

Pour autant, il est envisagé d'aligner le taux de la part communale de taxe d'aménagement des zones d'activités économiques, aujourd'hui de 2,5 %, sur le taux en vigueur sur le reste du territoire communal, soit 5 %. De même, il est étudié une revalorisation de la base forfaitaire servant au calcul de la taxe pour la partie qui concerne les aires de stationnement non closes non couvertes, qui passerait de 2 000 € à 5 000 € – base sur laquelle est appliquée le taux (de 5 %), soit un produit de taxe évoluant de 100 € à 250 € par place de stationnement extérieure créée.

La Ville perçoit également une fraction des amendes de police, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation qui ont été dressées sur le territoire. Sur les trois dernières années, cette recette s'est élevée à 215 062 € en 2020, à 88 271 € en 2021 et à 165 926 € en 2022. Etant variable d'une année sur l'autre, il est fait l'hypothèse du montant moyen sur trois ans pour la prévision 2023.

Enfin, le projet de construction d'un nouveau complexe sportif aux Buttes Cotton voit ses coûts prévisionnels exploser : la consultation lancée au printemps 2022 a vu des offres à plus de

52 % au-dessus des estimations de la maîtrise d'œuvre. Cette opération a donc été ajournée afin de redéfinir le programme et les besoins. Dans cette attente, il est prévu de demander à la SADEV, qui exerce une mission de mandat (intermédiaire) de la Ville, qu'elle reverse les avances qui lui avaient été versées pour ce faire (soit un peu moins de 6 M€ env.).

V. L'intégration des résultats 2022 au budget 2023

Pour avoir une vision plus précise et plus juste de la situation financière de la Ville, la clôture des comptes 2022 a été travaillée en parallèle avec l'élaboration du projet de budget 2023, afin de connaître, sans attendre, les résultats de l'exercice 2022 (et non pas au budget supplémentaire en juin prochain).

En fonctionnement, sur une prévision initiale de 44 836 682 € en recettes et dépenses, la Ville a encaissé 46 898 059,05 € (+ 104,6 %) et dépensé 42 672 802,30 € (95,2 %). Elle dégage ainsi un excédent de fonctionnement de + 4 225 256,75 €. Pour mémoire, l'autofinancement prévisionnel avait été estimé à 2 161 194,50 €, soit 4,82 % d'épargne brute ; cette dernière aura été finalement de 9,42 % en 2022 (contre 12,28 % en 2021).

En investissement, sur une prévision initiale de 13 677 801,50 € en recettes et dépenses, la Ville a encaissé 17 009 807,28 €, auxquels il faut ajouter 1 011 972,22 € de restes-à-réaliser en recettes, et dépensé 15 901 938,70 €, auxquels il faut ajouter 2 560 018,13 € de restes-à-réaliser en dépenses. Elle dégage ainsi un besoin d'investissement de – 440 177,33 €.

Ces résultats de + 4 225 256,75 € en fonctionnement et de – 440 177,33 € en investissement, soit + 3 730 529,94 € au total seront inscrits en recette d'investissement au projet de budget 2023.

b) Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement :

Comme chaque année, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) fait l'objet d'une évolution et d'une adaptation en fonction des besoins et des contraintes financières.

Pour 2023, il comprend sept grands axes de dépenses d'investissements, pour un montant total estimé autour de 16,8 M€ :

- ① dans les équipements scolaires avec des interventions programmées dans les cinq écoles et groupes scolaires de la Ville, pour près de 3,45 M€ (dont 2,4 M€ pour la poursuite de la rénovation du groupe scolaire Romain Rolland) ;
- ② dans les équipements culturels pour un peu plus de 180 000 €, principalement des travaux de rénovation énergétique de la salle Gérard Philippe ;
- ③ dans les équipements sportifs pour près de 670 000 € au total, principalement au gymnase Cotton et au complexe Léo Lagrange ;
- ④ dans les autres équipements de la Ville (petite enfance, centre de vacances de CEZAIS, mairie, police municipale, centre technique...) pour divers travaux d'entretien ou de rénovation, pour un total de près de 2,27 M€ ;
- ⑤ dans l'espace public : sur la voirie, le mobilier urbain, les espaces verts, les réseaux et l'éclairage public, pour un total de plus de 3,5 M€, ainsi que la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance (pour 180 000 €) ;

⑥ pour l'aménagement urbain, pour un total de plus de 3,1 M€, dont la plantation d'arbres et l'aménagement d'îlots de chaleurs, les travaux du « socle des tours Jaurès », l'aménagement du parc du Centre ancien... ;

⑦ pour la politique foncière, y compris au titre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), pour un total de 3,3 M€.

Pour financer ces différentes opérations, il sera fait appel à des subventions des partenaires publics de la Ville (Etat, Région, Métropole du Grand Paris...), à hauteur de 1,7 M€ estimées.

c) Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le budget :

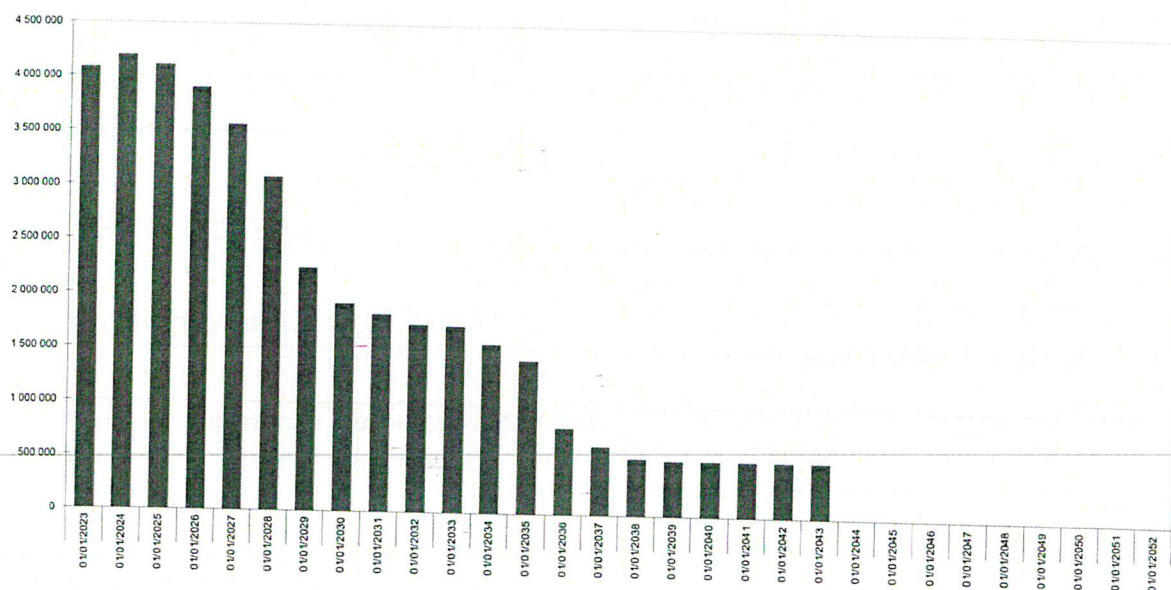
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 34 783 556,55 € de capital restant dû.

Cette dette est composée à 75 % d'emprunts à taux fixe (qui s'échelonnent de 0,37 % à 5,06 %) et à 25 % d'emprunts à taux variable (indexés sur l'EURIBOR à 1, 3 ou 12 mois selon les cas), et souscrits auprès de 7 banques : la Banque Postale, DEXIA, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires...

Le montant total de l'annuité 2023 doit s'élever autour de 4,15 M€, qui se ventilent en 3,43 M€ de capital qui sera remboursé et d'un peu plus de 700 000 € d'intérêts à payer – sachant qu'une partie de ces derniers sont à taux variable, le montant des intérêts variera donc en cours d'année au gré de l'évolution de l'EURIBOR. Au 31 décembre 2023, le capital restant encore dû s'élèvera alors à 31 351 901,98 €.

Pour mémoire, la Ville a souscrit un emprunt en 2022 de 8 M€ (auprès de LA BANQUE POSTALE) pour aider à financer ses investissements. Le remboursement de cet emprunt ne débutera qu'au 25 octobre 2023. La Ville paiera donc d'ici là uniquement des intérêts (indexés sur le €STR).

En intégrant donc ce dernier emprunt, la courbe de désendettement s'établit comme suit :



On relèvera que plusieurs prêts anciens arriveront à échéance progressivement en 2028 (6 emprunts), en 2029 (3 emprunts), en 2034 (1 emprunt), en 2035 (3 emprunts), en 2037 (1 emprunt) et en 2038 (1 emprunt), l'ultime prêt, souscrit en 2022, s'achevant en 2043. Ainsi, une forte capacité d'emprunt va-t-elle pouvoir être reconstituée progressivement dès le milieu de la prochaine mandature 2026-2032.

Pour 2023, il est envisagé de faire appel à l'emprunt, dans une enveloppe qui pourrait se situer autour de 2,2 M€.

d) Les informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective de travail :

Au 31 décembre 2022, la Ville compte 505 agents sur emploi permanent, répartis en 400 agents fonctionnaires et 105 agents contractuels. Ensemble, ils représentent 498,90 équivalents temps plein.

Ils se répartissent en 182 hommes et 323 femmes, ensemble en 46 agents de catégorie A, 56 de catégorie B et 403 de catégorie C.

- pour mémoire : évolution des effectifs depuis le début du mandat -

	2020	2021	2022
Nombre d'emplois	552	559	546
Nombre d'Agents	528	533	505

La Ville reste donc avec un certain nombre d'emplois créés non pourvus : soit 41 emplois vacants. Certains emplois font l'objet d'une réflexion dans le cadre de réorganisation des services, notamment dans la recherche d'optimisations des ressources humaines ; les autres emplois vacants sont en cours de recrutement et la procédure peut être plus ou moins longue en fonction du type d'emploi et de la tension rencontrée sur certains métiers... : il s'agit notamment des emplois de policiers municipaux, des métiers de la santé et la petite enfance et aussi des métiers du bâtiment.

Pour l'ensemble de ces agents, les frais de personnel auront représenté 25 565 462,15 € en 2022, parmi lesquels :

- 13 802 939,08 € versés en rémunération indiciaire à titre principal ;
- 3 450 394,04 € versés au titre du régime indemnitaire ;
- 561 741,48 € versés dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire.

À noter que les heures supplémentaires ne sont rémunérées et qu'aucuns avantages en nature n'ont été monétisés.

Pour 2023, il est donc envisagé une enveloppe totale de 25,6 M€, avec une structure des effectifs prévue en baisse entre 15 et 17 postes non-remplacés en 2023, par suite de mutation ou départ en retraite (après la suppression des 14 emplois de la régie bâtiment en 2022).

Concernant enfin la durée effective de travail au sein des services de la Ville, celle-ci est passée à 1 607 heures depuis la délibération du 29 septembre 2022, à raison de trois cycles de travail : annualisé pour les personnels techniques et 35 heures 09 ou 36 heures 39 pour les personnels non-techniques.

Au vu du présent rapport, **il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces différentes orientations budgétaires pour 2023**, afin de pouvoir achever l'élaboration du projet de budget primitif 2023 en conséquence.

Le présent dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n° 1 en date du 6 mars 2023.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Virginie. C'est notre rapport d'orientations budgétaires qui vous a été présenté. Vous avez pu avoir tous les détails de nos engagements pour le budget de fonctionnement, mais aussi de nos engagements en termes d'investissements, malgré la situation financière difficile où, avec l'inflation, l'augmentation des prix, il fallait qu'on trouve 4 millions d'euros pour boucler notre budget. Ce n'était pas une tâche aisée, nous avons réussi à le faire. Aujourd'hui, nous sommes en situation de proposer au prochain Conseil Municipal du 5 avril un budget équilibré, avec beaucoup d'investissements et avec le maintien global de tous les services publics proposés à la population. Tâche ardue, mais nous avons réussi à relever le défi. En tous les cas, le rapport a été très bien détaillé, merci, Virginie. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, parce qu'il faut aussi qu'on puisse donner la parole aux groupes politiques.

A noter qu'après le débat d'orientations budgétaires, il va y avoir un vœu pour le retrait de la loi sur les retraites. Ensuite, j'inviterai les Conseillers délégués qui viennent d'être désignés à rester que je puisse leur donner leur écharpe de Conseiller délégué et qu'on puisse prendre des photos. Il y aura aussi un verre de l'amitié qui vous sera proposé pour ce moment important, pour le Conseil Municipal, mais aussi pour les Collègues qui vont avoir de nouvelles responsabilités au sein du Conseil Municipal. J'invite donc dès à présent toutes et tous à rester avec nous, pour célébrer ce moment important pour la vie de notre Conseil Municipal.

Sabri MEKRI la demande pour l'Europe Écologie Les Verts. Sabri, je t'en prie.

M. MEKRI : Merci. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers, Mesdames et Messieurs. Je vais commencer par féliciter Élisabeth par cette nomination et puis cet engagement qu'elle a et qu'elle le fait depuis très longtemps d'ailleurs.

Comme l'an dernier, c'est un projet de budget prévisionnel qu'on fait de manière responsable, qui est présenté ce soir pour validation. Le Groupe « Bonneuil Écologie LV » est sensible à la volonté commune de la Majorité municipale de poursuivre la politique engagée en matière de développement durable et de transition énergétique, qui maintient les équipements collectifs, d'amélioration du cadre de vie des Bonneuillois, du programme de plantation « un arbre, un habitant », et je remercie le Maire. Et puis, lié aux « Rencontres d'automne », aux 35 engagements qui ont pu être pris à ce moment-là, du redéploiement de l'offre de logements à travers la Ville par la poursuite du programme NPNRU du quartier Fabien, de rénovation des écoles Romain Rolland et du collège est en cours, de renforcement des transports en commun, afin de faciliter les déplacements. Le prolongement de la RN 406, le Grand Paris qui va faciliter les déplacements de manière importante, la maîtrise de la masse salariale malgré toutes les contraintes. Je m'arrêterai là pour ce soir.

Le Groupe « LV Bonneuil Écologie » regrette vivement qu'un budget plus généreux n'ait pu être proposé en raison des différentes contraintes liées à l'environnement économique et aux restrictions budgétaires imposées par l'État. Le Groupe EELV valide les orientations présentées ce soir et émet par ailleurs le vœu que l'État accorde aux collectivités locales, les mêmes dettes que celles accordées aux entreprises, afin de leur permettre d'assurer leurs

missions de proximité. Nous militons par exemple pour un soutien actif de l'État en matière de gestion prévisionnelle des emplois pénibles, qui nécessite un reclassement des employés des collectivités locales. Le report de l'âge de la retraite ne fera qu'aggraver les conditions de travail de nombreux agents qui, passé la cinquantaine, souffrent de l'usure du corps liée un nombre d'activités et croître le nombre de reclassements. Le pôle RH effectue un travail de diagnostic initial et d'accompagnement remarquable, et le Groupe « EELV Bonneuil Écologie » tient à saluer les actions menées. Cependant, il faut s'interroger dès aujourd'hui sur le devenir de nos emplois. Nous sommes opposés au report de l'âge de départ à la retraite et nous demandons que l'État assume l'intégralité des conséquences liées à cette décision arbitraire. Je m'arrêterai là ce soir. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. ÖZTORUN : Merci, Monsieur MEKRI. Pour le groupe socialiste, Akli.

M. MELLOULI : Vous avez raison, je me joins aux félicitations de mon Collègue, Sabri MEKRI. Mes félicitations iront à tous les élus qui travaillent au quotidien. Ceux qui ont eu des missions et ceux qui n'en ont pas, parce qu'ils sont aussi mobilisés, toujours présents, parce qu'ils sont actifs dans les commissions. Donc l'occasion de saluer les nouvelles délégations et tous ceux qui œuvrent au quotidien – comme le Personnel d'ailleurs. Je m'en félicite, nous avons eu un déménagement merveilleux qui s'est passé dans de très bonnes conditions. Donc tout fonctionne bien, on peut continuer à aller de l'avant !...

Nous partageons l'analyse qui est faite sur le contexte national – je ne vais pas reprendre les chiffres – qui nous amène effectivement à cette préparation d'un budget, qui s'est faite dans un espace contraint avec les difficultés que l'on connaît. L'inflation générale, et particulièrement dans le secteur de l'énergie, ça a été une véritable source d'inquiétude pour notre commune. Et ça l'est toujours d'ailleurs puisqu'on ne sait pas où l'on va, les choses sont encore devant nous malheureusement. Les dispositifs d'aide d'urgence mis en place par l'État sont malheureusement loin de permettre à cette inflation galopante de se réduire et de mieux accompagner nos concitoyens. À cela, dans ce contexte, je rajouterai l'instabilité des marchés financiers, avec les pertes subies par les groupes bancaires français, ce qui doit nous amener à une grande vigilance concernant les taux d'emprunt et justement parce qu'à mon avis, ils vont rattraper leurs marges quelque part. Quand on sait que la Société Générale a perdu 10 %, la BNP 8 % (ou l'inverse), ça nous donne des sueurs froides pour l'avenir... Et je ne parle pas, on y reviendra sur la retraite, de la crise que nous traversons qui ne va pas s'améliorer.

Pour ces orientations budgétaires, on se félicite que notre majorité continue à maintenir un bouclier social pour protéger nos concitoyennes et concitoyens, dans ces périodes difficiles pour les ménages et de maintenir une politique sociale, malgré un budget plus que contraint. Par ailleurs, nous déplorons cette situation qui nous contraint, aussi, à baisser malheureusement nos aides financières aux actions. Je parle d'aides financières parce que les gens oublient que nous mettons en place tout ce qui est l'énergie, les locaux, etc. Mais effectivement, il a fallu faire des choix qui nous meurtrissent, parce que nous sommes très attachés à la vie associative, à la démocratie que génère cette vie associative. Malheureusement, dans la vie, il faut faire des choix. Le choix libère, le choix mutile et malheureusement, là il a fallu faire des choix difficiles. Et ça, on ne peut pas ne pas le souligner. Par contre, nous devons continuer le travail entrepris pour maîtriser effectivement, et vous l'avez vu, le gros chapitre, c'est-à-dire qu'on ne peut plus continuer à rogner sur le fonctionnement, sinon on n'aura plus d'activité et on aura du personnel, ce qui va être paradoxal. Donc, effectivement, maîtriser notre masse salariale, parce que c'est contraint, on ne peut plus vivre comme on l'a vécu, même si on l'aimerait. Et nous devons mettre en place une véritable gestion des emplois et des carrières pour mieux répondre à ces contraintes budgétaires et à ce besoin du service public qui, comme le disait Denis souvent, est le patrimoine de celles et ceux qui ont le moins ; je ne dirai pas ceux qui n'ont rien, mais ceux qui

ont le moins. Parce qu'aujourd'hui, les classes moyennes sont en train de se paupériser, il ne faut pas l'oublier. Donc on a aujourd'hui des enjeux difficiles devant nous.

On a parlé de la DGF qui est à zéro. Et ça, cela va nous amener peut-être des surprises à l'avenir. Donc notre commune n'est pas à l'abri d'une nouvelle contribution des communes au redressement des finances publiques. On risque de prendre un coup de rabot qui va arriver et donc on risque d'être plus impacté que ce qu'on l'a été, alors qu'on l'a déjà bien été !...

Donc, avec nos Collègues de la Majorité municipale, nous serons vigilants pour mettre en place tous les outils qui permettent cette gestion, qui, à la fois répondent à ce besoin de nos concitoyens et concitoyennes d'être accompagnés, d'être protégés et d'avoir un service public de qualité, et aussi à cette situation économique qui doit nous faire prendre conscience que nous ne pouvons plus vivre comme avant. Mais ce qu'on aimerait, c'est continuer par contre à se mobiliser, à ne pas relâcher l'étreinte pour demander à l'État de prendre ses responsabilités, d'assumer ses responsabilités, et de ne pas transférer sur les communes des charges qui ne sont pas compensées.

M. ÖZTORUN : Merci beaucoup, Akli. Madame GEOFFROY, avez-vous l'intention de prendre la parole ?

Mme GEOFFROY : Je voulais tout simplement dire que le débat d'orientations budgétaires était un prendre acte, donc que notre groupe ne participera pas au vote.

M. ÖZTORUN : Mais il n'y a pas de vote.

Mme GEOFFROY : D'accord, donc c'est un prendre acte, on est d'accord.

M. ÖZTORUN : Donc vous prenez acte. Très bien. Merci, Madame GEOFFROY. Monsieur CAYRE.

M. CAYRE : Je voulais d'abord féliciter Élisabeth et puis souhaiter bonne chance à tous les élus dans leurs nouvelles fonctions. On travaille pour le collectif, donc continuer à maintenir le cap pour les trois ans qui restent.

Aujourd'hui, on examine le rapport d'orientations budgétaires concernant les grandes lignes du budget de notre Ville. Comme on l'a vu précédemment, l'impact de l'inflation, dont nous connaissons tous les méfaits dans notre quotidien, a aussi de terribles conséquences pour les finances de notre ville de BONNEUIL. Je ne vais pas vous assommer et revenir sur tous ces chiffres qui ont été déjà cités (l'augmentation des factures énergétiques, des fluides...), mais souligner aussi, comme l'avait dit Monsieur le Maire lors du séminaire, le remarquable travail effectué par la Direction générale des services, avec tous les services, je dis bien tous les services, qui ont, grâce à un gros boulot, trouvé les moyens de trouver ces 4 millions qui nous manquaient. Il faut se dire aussi, par rapport à leur budget de fonctionnement, que chaque service a baissé entre 7 % et 10 % son budget de fonctionnement, ce qui est quand même un sacré boulot. Ainsi, ça permet de continuer à offrir à notre population les prestations, toutes les prestations, comme l'avait souligné notre Collègue, Sonia, lors du séminaire, sans suppression aucune de services en direction de la population. Ce qui est remarquable dans le contexte de difficultés financières que rencontrent les communes.

Maintenant, la question qui se pose et que nous ne nous cachons pas, c'est « pourrions-nous continuer comme cela dans les années à venir ? ». Ce marasme financier, qui est un choix politique de l'État, du Gouvernement, de mise sous tutelle des collectivités par la suppression, entre autres, de la CVAE, de la taxe d'habitation et de la dotation globale de fonctionnement,

assèche nos finances. Mais vous avez, Monsieur le Maire, par de courageuses décisions, par exemple comme celle de passer le SIRM au GPSEA ou décider de refondre le service bâtiment, trouvé des solutions pour les années à venir. Et mon petit doigt me dit que vous avez aussi des propositions concernant le SETBO – vous avez donc trouvé des solutions, comme je le disais, qui nous permettront, malgré le désengagement de l'État, de continuer à maintenir la voilure financière de notre commune.

Monsieur le Maire, sachez que nous, élus communistes et Groupes communiste et Partenaires, nous sommes et nous serons toujours mobilisés à vos côtés, pour défendre notre autonomie communale et nos services publics. Je vous remercie de votre attention.

M. ÖZTORUN : Merci, Didier. Je pense que tous les groupes ont pris part à ce débat d'orientations budgétaires après avoir écouté le rapport d'orientations budgétaires qui a été très bien détaillé par Virginie. Moi, j'ai déjà parlé en guise d'introduction, donc je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Nous prenons acte de ce débat d'orientations budgétaires et rendez-vous le 5 avril pour les discussions autour du budget.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n° 1 du 19 novembre 2009, portant modification du vote du budget principal de la Ville par nature ;

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 ci-annexé ;

ADOPTE

Article unique : Il est débattu des orientations budgétaires pour 2023.

M. ÖZTORUN : Nous avons un vœu pour le retrait de la loi sur les retraites. C'est pareil, beaucoup de choses ont été dites tout au long de la soirée, je ne vais pas refaire un nouveau développement, mais il faut déjà que je soumette ce vœu proposé en urgence à l'approbation du Conseil Municipal, parce que « le 49.3 », on l'a eu hier, et on ne s'imaginait pas faire un vœu. Je demande donc au Conseil municipal si nous pouvons inscrire ce vœu à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Adopté, je vous remercie.

Délibération n° **DCM-2023-31**

VŒU POUR LE RETRAIT DE LA LOI SUR LES RETRAITES
--

<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<i>Majorité absolue :</i>	16	<u>Pour :</u>	30	<u>Contre :</u>	0	<u>Abstention :</u>	0
Rendue exécutoire par télétransmission le		21 mars 2023			et affichage le		21 mars 2023	

<i>La présente délibération a pour objet d'émettre un vœu demandant le retrait de la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale, récemment adoptée pour réformer les conditions et modalités de départ en retraite.</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023, en vue de réformer les conditions et modalités de départ en retraite. À défaut de majorité assurée à l'Assemblée Nationale (le Sénat a voté majoritairement pour ce texte), il a utilisé l'article 49-3 de la Constitution, le 16 mars 2023, pour le faire adopter également par l'Assemblée Nationale.

Le Conseil Municipal avait formé un vœu, au cours de séance du 9 février 2023, pour exiger du Gouvernement qu'il renonce à sa réforme et qu'il engage avec les salariés, les syndicats, les élus et tous les citoyens et citoyennes une véritable concertation, pour renforcer notre système de retraite, par des mesures de progrès et de partage des richesses. Et aussi réclamer la tenue d'un référendum, en estimant qu'il s'agit là d'un droit et aussi un devoir constitutionnel quand il s'agit d'un sujet aussi important sur la vie de notre République.

Cette réforme des retraites implique un durcissement des conditions d'accès à celle-ci pour la majorité des salariés, avec un allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à 64 ans.

Elle n'est pas motivée par des impératifs budgétaires immédiats, mais par une volonté de rassurer les marchés financiers. Or, le Gouvernement a pris la grave décision d'imposer sa réforme des retraites, en utilisant l'article 49-3 de la Constitution, sans vote de l'Assemblée Nationale, en restant ainsi sourd au front uni des syndicats et de l'opinion publique, qui est très majoritairement opposée à cette réforme et qui réclame son retrait, depuis deux mois. Cette décision est l'aveu de son échec à réunir une majorité de députés autour de ce texte et, plus généralement, l'aveu de son incapacité à écouter le peuple français. Ce passage en force de l'Exécutif est ainsi « un véritable déni de démocratie ».

À cette suite, l'intersyndicale, qui s'est réunie en urgence après cette adoption sans vote à l'Assemblée Nationale, appelle à « *des rassemblements syndicaux de proximité ce week-end et à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestation le jeudi 23 mars* ».

C'est une nouvelle inégalité que le Gouvernement crée là, dont les conséquences seront dramatiques pour des millions de salariés déjà touchés par la crise économique. Cette réforme des retraites est par ailleurs de nature à affecter profondément et défavorablement la politique économique et sociale de la Nation et les services publics.

Aussi et compte tenu de l'importance de ce sujet pour la vie des habitants de BONNEUIL, il est proposé au Conseil Municipal de former le vœu suivant pour :

- **demander le retrait sans délai de cette loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ;**
- **renouveler sa demande au Président de la République d'organiser un référendum sur cette réforme, conformément à l'article 11 de la Constitution, pour redonner au peuple sa légitimité à décider.**

M. ÖZTORUN : Comme je vous ai dit, on a eu déjà pas mal de prises de parole sur le sujet, d'abord devant la mairie pour le rassemblement. Ensuite, on a suspendu la séance au Conseil Municipal et on a eu pas mal de discussions. Donc c'est un vœu que le public retrouvera aussi pour demander le retrait, sans délai, de la loi sur le financement rectificatif de la Sécurité sociale pour 2023, donc la loi sur les retraites et renouveler – parce qu'on l'a déjà réclamé au Conseil Municipal – notre demande au Président de la République d'organiser sans tarder un référendum sur cette question, pour que le peuple se prononce, conformément notamment à l'article 11 de la Constitution pour que la démocratie puisse retrouver toute sa légitimité.

Je n'en dirai pas plus, chers Collègues, je vous propose de voter à main levée. Tu veux dire un mot, Akli ? Vous m'aviez demandé Monsieur MELLOULI, de gagner du temps, ce que j'ai essayé de faire. Mais bien entendu, les groupes sont les bienvenus pour prendre la parole comme vous savez le faire, n'est-ce pas ?

M. MELLOULI : Souligner – parce que c'est important, même si ça été dit plusieurs fois, mais quand même – deux ou trois éléments. Je crois qu'on peut féliciter ce Président de détenir le record de manifestants dans la rue. On peut aussi le féliciter de détenir le record d'élus opposés à la réforme, y compris dans sa majorité. Ce sont quand même des éléments importants... ! Et je trouve qu'on peut aussi le féliciter pour avoir fait ce qui est rêvé depuis longtemps par beaucoup et qu'on n'avait pas vu – ça fait du bien au pays – je veux parler de la vitalité démocratique, car ne l'oublions pas, parce qu'on a l'impression qu'on a des difficultés, ce Président a su fédérer les huit centrales syndicales : on connaît les grosses, mais les plus petites aussi ; plus encore les trois centrales syndicales étudiantes, donc onze centrales syndicales dans ce pays qui sont mobilisées et qui lui disent non. Et il continue !

Je le dis, nous sommes dans une grave crise et donc c'est vrai qu'aujourd'hui effectivement, ce référendum populaire, y compris aussi le RIP, sont des référendums essentiels, parce que justement, aujourd'hui, si on veut sortir de cette crise, ce Président aussi – qui a refusé de recevoir l'intersyndicale, c'est quand même une première, donc un déni de la représentation populaire (il a cru qu'il était élu roi de France). Et un déni du dialogue social et des institutions, y compris des forces vives, que sont le secteur associatif et les syndicats. Nous sommes face à quelqu'un qui, à mon sens, ne respecte pas la démocratie – ce référendum doit être une réponse à ce Président, qui ne veut pas entendre le peuple et qui se dit fort de ses 26 %... En fait, il a l'impression que plus il nous explique, moins on comprend. Plus il nous explique, mieux on comprend, y compris les députés LR ont très bien compris, qui ne sont pourtant pas des gauchos, que c'était une supercherie !... Tout ça, parce qu'il est dans un dogmatisme, il veut faire une réforme pour une réforme. Quand on veut faire avancer le pays, on ne fait pas des réformes pour faire des réformes, on fait des réformes pour que les gens vivent mieux. Et je pense que ce vœu doit être voté et la mobilisation doit être massive, pour démontrer que le peuple ne baissera pas les bras, on ne doit pas renoncer. Et ce « 49.3 » ne doit pas passer.

M. ÖZTORUN : Merci, Akli. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Didier.

M. CAYRE : On voit bien que le gouvernement est dans un état de sidération complète actuellement. Je pense qu'il pensait qu'avec un petit tripatouillage politique avec Les Républicains, ça allait pouvoir passer comme une lettre à la poste. Et en fait, il s'est complètement planté, parce que, même au sein des Républicains, on voit bien qu'il y a vraiment des dissensions et qu'ils ne sont pas du tout sur le même pied d'égalité. Toute cette réforme des retraites a été basée surtout pour faire des économies. Il ne faut pas se le cacher. Alors que le COR lui-même, le président du COR disait qu'il n'y avait pas le feu du tout, il n'y avait aucun problème concernant le budget des retraites à l'horizon 2030. On voit bien que c'est vraiment un projet politique complètement dogmatique et je ne vais pas dire « inquisitorial », mais en fait c'est quand même un projet de société qui nous amènera, je pense, il faut se le

dire, à 64 ans. Mais au vu de ce qui se passe sur les dans certains pays en Europe, je pense qu'on ira au-delà de 64 ans même. La barre sera placée plus loin à 65, voire 67 ans, comme en Allemagne ou en Espagne. Donc je pense que ce mouvement va perdurer.

Nous, dans notre ville, on l'a bien vu lors de ce rassemblement. Il y a vraiment une grande colère dans les quartiers populaires et puis sur l'ensemble de la France. Ce qui est vraiment intéressant à noter, c'est que les villes de moyenne importance comme MORLAIX (j'ai un ami qui habite à MORLAIX), il y a eu 12 000 manifestants !... Je ne sais pas si vous voyez par rapport à la ville – on voyait sur des villes comme SAINT-BRIEUC, MORLAIX, NANTES, vraiment une colère immense. Et je pense que ce n'est que le début d'un combat, qui nous amènera certainement à ce que cette réforme soit mise à bas.

M. ÖZTORUN : Merci, Didier. Effectivement, les exemples que tu donnes sont parlants, ainsi que les exemples que Monsieur MELLOULI a donnés. D'ailleurs, j'imagine que le contrôle de légalité va se faire un grand plaisir en lisant le compte-rendu de notre Conseil municipal...

Chers Collègues, nous allons voter ce vœu, à part s'il y a d'autres prises de parole, Madame GEOFFROY ? Madame GEOFFROY, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

Mme GEOFFROY : Non, parce que le vœu, je n'ai pas eu le temps de le lire et de l'étudier, donc pour moi c'est un peu court, excusez-moi.

M. ÖZTORUN : Très bien. Monsieur MEKRI non plus ? Très bien. Nous allons donc pouvoir passer vote. Symboliquement, je demande à toutes et à tous de lever la main pour la photo. Merci. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je ne vois pas. C'est adopté à l'unanimité. C'est un vote à l'unanimité comme au dernier Conseil Municipal sur le vœu sur les retraites d'ailleurs.

* * *

VU la constitution de la V^{ème} République ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 adoptée par le sénat et par l'Assemblée Nationale, le 16 mars 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-21 du 9 février 2023, portant vœu contre le projet de réforme des retraites ;

CONSIDÉRANT que la réforme des retraites, adoptée le 16 mars 2023 dans le cadre de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 susvisée, implique un durcissement des conditions d'accès à celle-ci pour la majorité des salariés, avec un allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à 64 ans ;

CONSIDÉRANT que cette réforme n'est pas motivée par des impératifs budgétaires immédiats, mais par une volonté de rassurer les marchés financiers ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement a pris la grave décision d'imposer sa réforme des retraites, en utilisant l'article 49 troisième alinéa de la Constitution, sans vote de l'Assemblée Nationale, et reste sourd au front uni des syndicats et de l'opinion publique, très majoritairement

opposée à cette réforme et qui réclame son retrait, depuis deux mois ; que cette décision est l'aveu de son échec à réunir une majorité de députés autour de son texte, et l'aveu de son incapacité à écouter le peuple de France ; que ce passage en force de l'Exécutif est un véritable « déni de démocratie » ;

CONSIDÉRANT que c'est ainsi une nouvelle inégalité que le Gouvernement crée, dont les conséquences seront dramatiques pour des millions de salariés déjà touchés par la crise économique ; que cette réforme des retraites est de nature à affecter profondément et défavorablement la politique économique et sociale de la Nation et les services publics ;

CONSIDÉRANT que L'intersyndicale, qui s'est réunie en urgence suite à l'adoption forcée de cette loi, appelle à des *"rassemblements syndicaux de proximité ce week-end et à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestation le jeudi 23 mars"* ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce sujet pour la vie quotidienne des Bonneillois ;

ADOPTE

Article unique : Le Conseil Municipal émet le vœu suivant.

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE demande le retrait sans délai de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 adoptée le 16 mars 2023 grâce à l'article 49-3 de la Constitution.

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE renouvelle sa demande à Monsieur le Président de la République d'organiser un référendum sur cette réforme, conformément à l'article 11 de la Constitution, pour redonner au peuple sa légitimité à décider.

M. ÖZTORUN : Chers Collègues, soyez remerciés. C'était important d'en passer par là. Ne quittez pas le Conseil Municipal, il y a un verre de l'amitié qui vous est proposé et je demande aux Conseillers municipaux délégués, nouvellement désignés, de rester pour que je puisse leur donner leur écharpe.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Le Secrétaire de séance,

Sabri MEKRI

